



Je vais me marier avec un algerien (mariage franco algerien)

Par **sasa93**, le **20/07/2008** à **17:05**

bonjour j ai lu vos question et vos reponse / MAIS A VRAI DIRE je ne suis pas plus eclairai : je compte me marier cette année avec un algerie(qui vi sur le sol algerien) et moi je suis française (d'origine algerienne) je ne sais vraiment pas comment mi prendre pour commencer les demarche faut il que je me mari ici (mon mari et commerçan et vien en france) ou faut il que je me mari sur le sol algerien ? SI JE ME MARI EN france mon mariage sera t il legaliser ? POUVEZ VOUS M AIDEZ SVP MERCI ET FELICITATION A TOUS CE QUI ON PEUT SORTIR DE TOUS CE CALVER 5PAPIER CONSULAT.....

Par **jeetendra**, le **20/07/2008** à **18:17**

bonsoir, si vous vous mariez ici en France il sera obligé après de repartir en algérie pour obtenir un visa long séjour et revenir, le mieux faire le nécessaire la bas pour le mariage, puis transcription de l'acte de mariage à nantes, c'est un peu long mais mieux, après à vous de voir, cordialement

Par **mymisouris**, le **05/08/2008** à **10:27**

coucou...

et bien moi je ne suis pas d'accord!!!

bien au contraire si ton homme vien en france car il est commerçant c'est un plus pour toi!!!

je te conseille d'aller te marier en mairie française et il fera une demande de carte de séjour!
aucune raison pour que ce soit refusé étant donné s'il est en situation régulière peut importe
la nature du visa qu'il a!!!
voili voilou!!!
bon courage à toi et tiens moi au courant sur tes démarches!!!